

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE N°3

-

*28 novembre 2023*

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 novembre 2023 - SÉANCE N° 3

La séance du 28 novembre se tient avec un quorum de 19 membres présents, Madame la Principale ouvre la séance à 18h07.

Elle soumet le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023 à l'approbation des membres du Conseil d'Administration qui l'adoptent en l'état à l'unanimité.

Mme Schaeffert, représentante des Parents d'élèves, est désignée secrétaire de séance.

### AFFAIRES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

#### ▪ Budget

Mme la Principale explique aux membres du CA ce qu'est un budget dans un EPLE et quels en sont les principes. Elle détaille également les sections du budget.

Elle commence par donner aux membres du CA le montant de la dotation du Conseil Départemental de la Vendée qu'elle compare avec celui de l'an passé. Elle explique que la dotation est calculée entre autres par rapport au nombre d'élèves dans l'établissement.

Les professeurs et parents d'élèves demandent alors pourquoi la dotation fléchée « énergie » a diminué par rapport à l'an passé. Mme la Principale dit que les dépenses en énergie ont été moins importantes que prévu. De plus, elle ajoute qu'un budget est prévisionnel et qu'en cas de besoin, le collège fera un prélèvement sur les fonds de réserve. En revanche, si le budget « énergie » n'est pas entièrement consommé, le surplus sera reversé dans les fonds de réserve.

Elle précise également que si les fonds de réserve sont trop importants, le Conseil Départemental peut procéder à un écrêtement, les EPLE n'ayant pas pour vocation de thésauriser. Elle explique également que certains établissements, les établissements neufs par exemple, ont peu de fonds de réserve. Il est donc normal que cet argent puisse être redistribué à des établissements qui ont des problèmes de trésorerie.

Mme La Principale présente le budget primitif en comparant le budget 2023 et le prévisionnel 2024.

Les représentants de parents d'élèves demandent pourquoi il y a moins d'entrées au niveau des Bourses.

M. Le Gestionnaire précise qu'il y a moins de bourses attribuées car il y a moins d'élèves bénéficiaires.

Mme La Principale précise également que les grilles d'accès aux bourses ont des plafonds très bas en collège.

Un autre représentant des parents d'élèves demande comment combler le déficit prévisionnel. Cette question sera abordée un peu plus tard lors du CA.

Mme La Principale sensibilise les personnels qui utilisent les imprimantes dans les salles de classes en précisant que le budget « photocopies » est égal au budget « impressions ». Les consommables utilisés dans les imprimantes sont très coûteux. Il serait donc intéressant de sensibiliser les professeurs, dans la mesure du possible et pour le bien des élèves, pour qu'ils puissent limiter ces impressions. Il est également proposé d'essayer de faire plus de photocopies noir et blanc plutôt que des photocopies couleur (1 copie couleur = 10 copies noir et blanc)

M. le Gestionnaire présente l'état des emplois des personnels de l'établissement.

Pour rappel, ce budget ne fait en aucun cas partie des comptes du collège, les personnels sont payés soit par le CD85 ou l'Education Nationale mais l'établissement a l'obligation de le présenter au CA.

## **Le Conseil d'Administration adopte le budget initial de l'exercice 2024**

**VOTE - Approuvé à l'unanimité.**

### **Passation des marchés**

Mme La Principale demande au Conseil d'Administration l'autorisation de pouvoir signer des marchés.

**Le Conseil d'Administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019 d'autre part.**

**VOTE - Approuvé à l'unanimité.**

### **Taux de participation aux charges communes**

**Le Conseil d'Administration reconduit pour l'exercice 2024 le taux de participation aux charges communes de 18% pour les demi-pensionnaires et les commensaux et de 30% pour les internes**

**VOTE - Approuvé à l'unanimité.**

### **DBM pour information**

M. le gestionnaire présente aux membres du CA une DBM pour information.

### **Contrats et conventions**

#### **1 – Convention pour la maintenance du distributeur de plateaux**

**Turbo-self – maintenance : Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer le contrat pour la maintenance du distributeur de plateau pour un montant de 651,47 € HT**

**VOTE - Approuvé à l'unanimité.**

#### **2 – Convention pour l'utilisation du logiciel de gestion des accès au self**

**Turbo-self - logiciel : Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer le contrat pour l'utilisation du logiciel de gestion des accès au self pour un montant de 450,00 € HT**

**VOTE - Approuvé à l'unanimité.**

#### **3 – Convention de partenariat avec l'ODDAS**

**Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer une convention avec l'ODDAS pour la co-animation d'un club robotique au sein du collège**

**VOTE - Approuvé à l'unanimité.**

#### **4 – Convention pour l'intervention d'un intervenant extérieur**

Mme La Principale explique que l'établissement a reçu une subvention de 12 000€ dans le cadre de « notre école, faisons-la ensemble ». Cette subvention va permettre de financer la venue d'un spécialiste de la différenciation pédagogique.

**Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer une convention avec un intervenant extérieur, Monsieur BENSIMHON, pour l'organisation d'une action éducative.**

**VOTE - Approuvé à l'unanimité.**

## 5 – Subvention

Mme la Principale explique que le FSE du collège fait l'avance du coût des cahiers d'activité en anglais et en mathématiques. Les parents donnent ce qu'ils peuvent et le collège prend en charge la différence entre l'argent perçu et le coût réel de ces cahiers.

**Le Conseil d'Administration approuve le versement d'une subvention d'un montant de 438,45 € au Foyer socio-éducatif du collège André Tiraqueau.**

**VOTE - Approuvé à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h13.

Le Secrétaire de séance  
Mme Fanny SCHAEFFERT



La Présidente  
Mme Jocelyne EDWARDS



The stamp is circular with the text "COLLEGE A TIRAQUEAU" at the top, "1978" on the left, and "ORTEVAUX-LE-COMTE" at the bottom. The center of the stamp contains the word "Collège".